

## **La Plateforme Bruxelloise pour la Santé Mentale organise un séminaire « De la mise en observation à la mesure de protection : que prévoit la nouvelle loi de privation de liberté en vue des soins ? » le 6/12/2024**

La Plateforme Bruxelloise pour la Santé Mentale a le plaisir de vous convier à la cinquième session de son Cycle de séminaires en santé mentale consacré à la **nouvelle loi sur la privation de liberté en vue des soins**, dont l'entrée en vigueur est prévue le **6 janvier 2025**.

Cette réforme législative, qui remplace la mise en observation par une mesure de protection, soulève encore de nombreuses interrogations, d'autant que les modalités d'application restent encore floues.

Il y aura entre autres des questions autour de l'information des proches, du concept de soins volontaires sous conditions, des modifications autour de la période d'observation ou encore de l'articulation médico-légale du dispositif..

Pour cette occasion, deux intervenants, **Gérald Deschietere**, psychiatre et chef de service des urgences psychiatriques aux Cliniques Universitaires Saint-Luc, et **Donatien Macquet**, adjoint à la coordination des réformes des soins en santé mentale à la Cellule des soins médico-légaux, SPF Santé Publique, deux professionnels activement engagés dans la concertation autour de cette réforme apporteront leurs éclairages et nourriront les réflexions sur ces enjeux cruciaux.

Vous trouverez, ici-bas, les informations pratiques ainsi que le programme détaillé de la matinée.

→ **Inscriptions via le formulaire suivant :**

<https://platformbxl.brussels/fr/form/inscription-cycle-de-seminaires>